



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Évaluation prescriptive portant sur
la possibilité d'attribution du
grade de Master aux titulaires du
DNSEP délivré par les écoles d'art



30 janvier 2009

Le rapport d'évaluation est en deux parties. D'une part les modalités de l'évaluation et les observations et recommandations des experts, d'autre part l'avis d'évaluation prescriptive de l'AERES.

I.- Modalités de l'évaluation, observations et recommandations des experts.

I.-1.- Saisine de l'AERES et modalités de l'évaluation.

L'AERES a été saisie d'une demande conjointe de la délégation aux arts plastiques du ministère de la culture (DAP) et de la direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette demande d'une « évaluation prescriptive » porte sur la possibilité que le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) délivré par les écoles d'art après cinq années d'études puisse, et à quelles conditions éventuelles, conférer le grade de master. Pour cela les directions concernées des deux ministères avaient sélectionné sept écoles d'art (voir annexe 1) jugées représentatives de la diversité des 48 écoles d'arts délivrant ce diplôme. Douze autres établissements, qui délivrent quant à eux soit des diplômes Bac+3 soit des diplômes d'établissement Bac+5, ne sont pas directement concernés par cette évaluation.

Cette évaluation a été menée en trois temps, de mai à décembre 2008 :

- dans une première phase, en mai 2008, l'AERES a fourni les fiches d'évaluation des masters « classiques » aux directeurs des sept écoles constituant l'échantillon pour qu'ils proposent, après étude avec leurs équipes pédagogiques, les modifications et adaptations nécessaires pour le domaine des écoles d'arts. Ces adaptations, restituées le 9 juin, ont été validées par le directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES.
- dans une seconde phase, de juin à septembre 2008, les sept écoles ont constitué un dossier comportant notamment : le livret de l'étudiant présentant les programmes des cinq années d'études, les CV des responsables pédagogiques et les fiches remplies sous forme d'une auto-évaluation.
- dans un troisième temps de fin octobre à fin décembre 2008, un comité d'experts nommés par le directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES a visité les sept écoles. Les experts ont rendu les fiches d'expertise et des rapports, individuels ou collectifs et participé à la réunion de restitution finale le 19 décembre 2008 à l'AERES.

Les membres du comité (voir annexe 2) ont été choisis pour leurs compétences et leur diversité professionnelle dans le domaine de l'art. Il s'agit pour une part de professeurs des universités, membres de la 18e section du CNU et d'un professeur d'histoire de l'art à l'université de Bristol. Pour une autre part des artistes, enseignants des écoles d'art, ont été sélectionnés pour faire partie du comité. Des professionnels du milieu de l'art - commissaire d'exposition, directeur de musée, directeur de fondation - ont également été choisis. Enfin, Jean-Pierre Greff, directeur de la Haute Ecole d'Art et de Design de Genève, a accepté de présider le comité d'évaluation et a donc aussi présidé tous les comités de visites.

Les visites se sont déroulées selon des schémas en partie imposés par l'AERES comprenant au moins : une présentation de l'école par son directeur, une heure d'échange avec les enseignants des quatrième et cinquième années, une heure d'échange avec des étudiants de quatrième et cinquième années voire en post-diplôme, hors de la présence du directeur et des enseignants. La visite des écoles et la présentation de travaux qui étaient prévues, ont, le plus souvent, été écourtées au bénéfice des échanges avec les enseignants et avec les étudiants.

Les avis des experts ont été recueillis par le président du comité qui en a présenté une synthèse le 19 décembre devant tous les membres du comité lors de la réunion de restitution.

I.-2.- Observations et recommandations des experts

Lors du déroulement de l'expertise les membres du comité de visite ont témoigné d'une appréciation très duale, pour ne pas dire clivée, de la formation menant au DNSEP. Ce clivage traduit en partie, mais en partie seulement, l'appartenance respective des experts à la communauté universitaire ou à celle des artistes, enseignants en écoles d'art. Malgré cette diversité de perception, pour l'essentiel se sont dégagés des consensus quant à la détermination des éléments positifs et des éléments négatifs de la formation menant au DNSEP, ainsi que des recommandations quant aux conditions nécessaires pour la délivrance du grade de master.

- Points positifs majoritairement retenus par le comité :
 - la qualité très élevée et la variété des moyens mis à disposition par les écoles, tant en ce qui concerne les espaces que les équipements ;
 - les équipes enseignantes présentent un ratio enseignants / étudiants très favorable ;
 - les compétences artistiques et techniques des équipes enseignantes sont de bon niveau, avec la participation de professionnels actifs, souvent réputés, de l'art et de la création contemporains ;
 - les écoles sont fortement intégrées aux scènes artistiques et culturelles locales et nationales, et développent des relations partenariales fortes avec les milieux professionnels de l'art et de la création ;
 - il existe des partenariats avec d'autres structures de formation supérieure, universités et grandes écoles ;
 - les relations internationales sont très denses (écoles partenaires), il y a un taux important d'étudiants réalisant un séjour d'études ou un stage à l'étranger, bien qu'il existe de nettes différences entre les écoles visitées ;
 - la diversité de l'origine géographique et du parcours des étudiants est aussi un point très positif, avec là aussi de nettes différences entre les écoles visitées ;
 - la motivation des étudiants est très bonne - elle est peut-être le résultat d'un taux de sélection élevé des étudiants parmi les candidats à l'entrée ;
 - le degré de satisfaction des étudiants interrogés lors des visites sur leur formation est élevé.

- Points négatifs majoritairement retenus par le comité :
 - la différenciation des objectifs de formation entre DNAP (niveau « Licence ») et DNSEP (niveau « Master ») est insuffisante. Le niveau « Master » est souvent formulé dans une simple logique de continuation - approfondissement ;
 - l'adossement à la recherche, comprise au sens universitaire du terme, est insuffisant, voire très insuffisant ;
 - la qualification universitaire des enseignants est insuffisante en ce qui concerne notamment les enseignements théoriques ;
 - la définition de ce qui est attendu des étudiants en termes d'exigence et de qualité est très insuffisante en particulier pour le mémoire de diplôme ;
 - les critères d'évaluation du travail, notamment pour les enseignements théoriques mais pas seulement, sont assez flous, mal définis et peu différenciés pour les différents stades de la première à la cinquième année.

- Recommandations formulées par le comité d'experts (sans consensus pour les points C.4 et C.5)

Le comité d'experts, de manière unanime et consensuelle, est enclin à envisager positivement l'équivalence du DNSEP au grade de Master sous un certain nombre de conditions qui devront être remplies pour chaque école.

Ces conditions peuvent être formulées synthétiquement de la manière suivante :

A. Condition procédurale :

Eu égard à la diversité des situations des écoles, l'équivalence entre le DNSEP et le grade de Master ne pourra être accordée que dans le cadre d'un examen, école par école au regard des critères exigés.

B. Condition statutaire :

Seuls les établissements jouissant d'une autonomie effective – établissement public, EPCC pour les écoles territoriales – et ayant institué les organes collégiaux ou paritaires de gouvernance, à l'instar de tous les établissements d'enseignement supérieur, devraient être éligibles pour décerner un diplôme donnant le grade universitaire de Master.

C. Critères pédagogiques :

C.1 Niveau de qualification des enseignants

Les enseignements théoriques des écoles d'art (histoire et théories des arts, sciences humaines et sociales) devraient être, à tout le moins pour le cycle « Master », pilotés et majoritairement assurés par des enseignants titulaires d'un doctorat et par des enseignants agrégés secondés par des enseignants titulaires d'un DEA, d'un Master 2.

Les enseignements proprement artistiques, les enseignements techniques, les enseignements fondés sur une expérience professionnelle para-artistique (commissariat d'exposition, critique d'art, direction d'institution culturelle, etc.) devraient être assurés par des enseignants dont la reconnaissance professionnelle est attestée au niveau national et, le plus souvent possible, international.

C.2 Progressivité des enseignements

Les enseignements artistiques et théoriques doivent être construits selon des séquences progressives permettant de dégager des paliers de qualification spécifique et de spécialisation croissante de la première à la cinquième année.

C.3 Objectivation de l'évaluation des enseignements théoriques

Un affichage clair des procédures d'évaluation de chaque enseignement est requis en vertu des principes d'objectivité et de transparence : contrôle continu ou examen final, session de rattrapage, nature et forme des épreuves. Corollairement, il importe que les objectifs et contenus précis des programmes que les enseignants s'engagent à respecter soient clairement formulés et communiqués aux étudiants sous la forme d'un guide des études détaillé.

C.4 Mémoire de fin d'études (point non consensuel)

C.4.1 Le mémoire écrit de fin d'études est une exigence d'un diplôme Master. Ce mémoire, qui ne saurait être un simple commentaire sur le travail plastique de l'étudiant, requiert une prise de distance critique de la part de son auteur et répond, verbalement, à une démarche de recherche problématisée et à des exigences d'objectivation et de conceptualisation.

C.4.2 Le mémoire portera sur un sujet arrêté en commun par l'étudiant et son directeur de recherche. Il pourra traiter soit d'une pratique artistique, soit d'une réflexion artistique, soit d'une approche historique ou théorique de l'art. Il doit être rédigé selon un plan raisonné et utiliser une bibliographie. Il

comporte au minimum 100 000 signes, hors annexes, et respecte les normes requises pour les travaux de recherche universitaire (codes typographiques, notes, etc.).

C.4.3 Le projet de mémoire devra être validé par un enseignant titulaire d'un doctorat et le jury de soutenance du mémoire sera composé pour moitié au moins de membres titulaires d'un doctorat.

C.4.4 Afin de préparer leurs étudiants aux exigences du mémoire de fin d'études, il est fortement recommandé aux écoles d'art d'inclure dans leur cursus, dès la première ou la deuxième année, des cours de méthodologie de la recherche (documentation, bibliographie, construction de projet) ainsi que des cours d'expression écrite et orale. Ces enseignements devraient être dirigés par des enseignants agrégés ou docteurs.

C.5 Adossement à la recherche (point en débat sur la notion de recherche en art).

Les écoles d'art ne pouvant à ce jour héberger de véritables équipes de recherche, les écoles sont invitées à établir des partenariats avec les équipes d'autres établissements d'enseignement supérieur et/ou à inciter leurs enseignants docteurs à intégrer ou s'associer à une équipe de recherche universitaire.

II.- Avis d'évaluation prescriptive de l'AERES

II.- 1.- Reconnaissance du grade de master pour le DNSEP

Les observations, sur site et sur dossier, des experts montrent qu'il existe une certaine distance entre les exigences habituellement requises pour le grade de master et les différents éléments de la formation menant au DNSEP. Cette distance est variable selon les composantes, théoriques ou pratiques de la formation ; elle est également très variable selon les écoles d'art. Cette distance n'est ni considérable pour certaines écoles ni impossible à réduire pour la plupart des écoles.

En conséquence l'AERES donne un avis positif sous conditions à la reconnaissance du grade de master pour les titulaires du DNSEP.

II.- 2.- Conditions à remplir pour l'attribution du grade de master par le DNSEP

Le but de l'évaluation et des prescriptions qui en découlent est triple :

- faire progresser la formation conduisant au DNSEP selon les normes européennes d'assurance qualité (ESG) pour l'enseignement supérieur ;
- réduire l'écart avec les formations universitaires du domaine pour la partie théorique des enseignements ;
- préserver les aspects positifs et originaux de la formation artistique des écoles d'art françaises.

• Progressivité des enseignements

Les enseignements artistiques et théoriques doivent être construits selon des séquences progressives permettant de dégager des paliers de qualification spécifique et de spécialisation croissante de la première à la cinquième année. Les objectifs et contenus précis des programmes doivent être clairement formulés et communiqués aux étudiants sous la forme d'un guide des études détaillé.

• Procédures d'évaluation des étudiants

Un affichage clair des procédures d'évaluation des étudiants pour chaque enseignement est requis en vertu des principes d'objectivité et de transparence : contrôle continu ou examen final, session de rattrapage, nature et forme des épreuves.

• Niveau de qualification des enseignants

Le DNSEP est une formation professionnelle dans le domaine artistique qui requiert une bonne formation à la fois théorique et pratique. Pour cela les enseignants doivent avoir les qualifications nécessaires. Les enseignements théoriques (histoire et théorie des arts, sciences humaines et sociales) devraient être, à tout le moins pour le cycle « Master », pilotés et majoritairement assurés par des enseignants titulaires d'un doctorat et secondés par des enseignants titulaires d'un Master 2.

Les enseignements proprement artistiques, les enseignements techniques, les enseignements fondés sur une expérience professionnelle para-artistique (commissariat d'exposition, critique d'art, direction d'institution culturelle, etc.) devraient être assurés par des enseignants dont la reconnaissance professionnelle est attestée au moins au niveau national et, le plus souvent possible, au niveau international.

• Adossement à la recherche

Le grade de master et la formation correspondante nécessitent l'adossement à la recherche. S'agissant des enseignements théoriques (et des enseignants), l'adossement à des équipes de recherche au sens universitaire est à structurer. Les écoles devront établir des partenariats avec les équipes d'autres établissements d'enseignement supérieur et/ou leurs enseignants docteurs devront intégrer ou s'associer à une équipe de recherche universitaire.

La recherche en art, notamment de la part des plasticiens, peut être une des composantes de l'adossement à la recherche mais elle devra se définir avec plus de précision et d'exigence. L'enjeu est important : la recherche universitaire n'épuise pas le champ général de la recherche, pas plus que l'enseignement à l'université ne remplit la totalité de l'espace des enseignements supérieurs. Il n'en reste pas moins que l'université est la principale référence, avec des normes bien établies. Les autres domaines, connexes ou non, ne pourront revendiquer l'existence d'une recherche spécifique qu'au prix d'un effort exigeant de définition et de clarification.

- Mémoire de fin d'études

Le mémoire écrit de fin d'études et sa soutenance sont une exigence pour l'obtention du grade de Master. Le mémoire vient en complément nécessaire à tout le travail artistique de production des œuvres, de leur exposition et à la défense de ce travail par l'étudiant devant un jury extérieur à l'école qui constitue la part essentielle dans l'évaluation des compétences requises pour l'obtention du DNSEP.

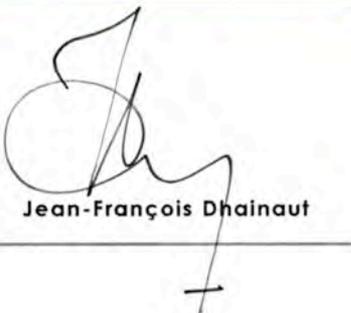
Le mémoire ne doit pas être un simple commentaire sur le travail plastique de l'étudiant. Il requiert au contraire une prise de distance critique de la part de son auteur et répond à une démarche de recherche problématisée et à des exigences d'objectivation et de conceptualisation. Il doit porter sur un sujet arrêté en commun par l'étudiant et son directeur de recherche, et validé par un enseignant titulaire d'un doctorat. Il pourra traiter soit d'une pratique artistique, soit d'une réflexion artistique, soit d'une approche historique ou théorique de l'art. Il doit être rédigé selon un plan raisonné et utiliser une bibliographie respectant les normes requises pour les travaux de recherche universitaire.

Le jury de soutenance du mémoire devrait être composé pour moitié au moins de membres titulaires d'un doctorat. La qualité de ce mémoire suppose une longueur suffisante, en nombre de signes, pour atteindre les objectifs fixés ci-dessus.

Afin de préparer leurs étudiants aux exigences du mémoire de fin d'études, il est fortement recommandé aux écoles d'art d'inclure dans leur cursus, dès la première ou la deuxième année, des cours de méthodologie de la recherche (documentation, bibliographie, construction de projet) ainsi que des cours d'expression écrite et orale.

- Mise en œuvre et appréciation des conditions

La mise en œuvre des conditions relève à la fois de la volonté des écoles et des tutelles. La transformation du statut juridique des écoles en établissement public est certainement l'occasion pour effectuer les évolutions nécessaires et, école par école, procéder à l'évaluation de l'état du processus en cours et des conditions remplies pour décider de l'attribution du grade de master.

 <p>Le Président de l'AERES Jean-François Dhainaut</p>	 <p>Section des formations et des diplômes <i>Le Directeur</i> Alain Menand</p>
---	---

ANNEXE 1 :
ECHANTILLON DES ECOLES D'ART

Ecole d'Art 52 bis rue des Marquisats 74000 ANNECY	DNAP ART DNSEP ART	DIRECTION Hubert MARCELLY
Ecole des Beaux-arts 7 rue des Beaux-arts 33800 BORDEAUX	DNAP ART, DESIGN DNEP ART, DESIGN	DIRECTION Guadalupe ECHEVARRIA
Ecole supérieure d'art de Clermont communauté 25 rue Kessler 63000 CLERMONT-FERRAND	DNAP ART DNSEP ART	DIRECTION Sylvain LIZON
Ecole nationale des Beaux-arts 8 bis Quai Saint-Vincent 69001 LYON	DNAP ART, DESIGN DNAT DNSEP ART, DESIGN	DIRECTION Yves ROBERT
Ecole régionale des Beaux-arts Place Dulcie September 44000 NANTES	DNAP, DNSEP ART, DESIGN COMMUNICATION	DIRECTION Pierre-Jean GALDIN
Ecole nationale supérieure d'art Villa d'ARSON 20 avenue Stephen Liégard 06105 NICE Cédex 02	DNAP ART DNSEP ART	DIRECTION Alain DEREY
Ecole supérieure d'art 5 quai de la daurade 31000 TOULOUSE	DNAP, DNSEP ART, DESIGN COMMUNICATION	DIRECTION Michel METAYER

ANNEXE 2 : PRESENTATION DES EXPERTS

Président du comité de visite :

JEAN-PIERRE GREFF

Nommé Directeur de la Haute école d'art et de design – Genève le 1^{er} septembre 2006, il fut Directeur de l'Ecole supérieure des beaux-arts de Genève de janvier 2004 à septembre 2006, de l'Ecole supérieure des arts décoratifs de Strasbourg de 1993 à 2004 et de la Chaufferie, galerie d'art contemporain liée à l'Ecole qu'il a créée en 1994.

Historien de l'art, Jean-Pierre Greff a également enseigné au sein de l'université (Universités de Metz et de Lille III) et du réseau des écoles d'art territoriales.

Il est l'auteur de nombreuses préfaces et études sur la photographie, *art et littérature* (livres illustrés, livres d'artistes), *art et communication*, *l'art en France sous l'Occupation et après-guerre*, période à laquelle il a consacré une dizaine d'ouvrages monographiques et catalogues d'exposition.

Particulièrement attentif à l'art actuel, il a été commissaire de diverses expositions en France et à l'étranger (Suisse, Danemark, Suède, Roumanie), membre de diverses commissions régionales et nationales d'achat (France, Suisse) et responsable de commandes publiques (France, Allemagne). Jean-Pierre Greff a rédigé de nombreux essais, monographies et préfaces consacrés à des artistes contemporains. Auteur de plusieurs essais sur ce thème, il prépare un ouvrage sur *l'Art et le sacré au XXe siècle*.

Jean-Pierre Greff a été Président fondateur de l'Association Nationale des Directeurs d'Ecole d'Art en 1994, Vice Président d'ELIA (European League of Institutes of the Arts, Amsterdam) de 1996 à 2000 et rédacteur en chef du *European Journal of Arts Education*.

Jean-Pierre Greff est actuellement membre du Conseil de la Fondamco (Mamco Genève) et du Conseil scientifique pour la Recherche de la KHIB de Bergen en Norvège. Il est également Responsable du Domaine Arts de la HES-SO (Haute école spécialisée de Suisse occidentale) et Vice-Président de la Conférence suisse des directeurs d'écoles d'art et de design (CDAD).

Experts :

STEPHEN BANN

Professeur émérite à l'Université de Bristol, département d'Histoire de l'art.

Formé au Winchester college et au Kings College à Cambridge où il a obtenu son doctorat, Stephen Bann a également enseigné à l'Université du Kent. Sa recherche porte sur les connections entre l'histoire de l'art et la culture visuelle.

Il est l'auteur d'un nombre très important d'ouvrages sur l'histoire de l'art et sur des artistes contemporains de premier plan (Ian Hamilton Finlay, Bernard Lassus, Guilio Paolini, Anthony Hill, Stephen Hallsop, Anthony Gormley, Stephen Willats, Joost Baljeu, Pascal Convert, Hubert Duprat).

Il a été membre du jury du Master d'histoire de l'art au Slade School, University college. Ancien Président du comité international d'histoire de l'art (2000-2004), il est également membre (Fellow) de la British Academy depuis 1988.

CLAIRE CHEVRIER

Artiste, enseignante à l'école spéciale d'architecture, Paris.

Formée à l'école d'art de Grenoble, photographe plasticienne, Claire Chevrier a eu par ailleurs une expérience de six années d'enseignement dans le réseau des écoles supérieures d'art.

L'artiste compte de nombreuses expositions en France et à l'étranger ainsi que des commandes publiques. Par ailleurs, nombre de ses œuvres sont présentes dans des collections publiques et privées (fonds national d'art contemporain, fonds régionaux, musées, caisse des dépôts et consignations, etc.).

Elle est représentée par la galerie Peyroulet à Paris.

Après des résidences à l'étranger (Hong-Kong, Le Caire, Londres), elle fut Pensionnaire de la Villa Médicis à Rome en 2007-2008.

DANIEL DURNEY

Professeur, Doyen de l'UFR sciences humaines de l'Université de Bourgogne, directeur du département musicologie, enseignant-chercheur au centre Georges Chevrier-ordre et désordre dans l'histoire des sociétés, UMR 5605, Université de Bourgogne.

Daniel Durney a axé ses activités de recherche sur les politiques de la culture dans le domaine musical, doublées d'une mise en perspective des courants artistiques actuels, notamment dans les domaines des arts de la scène. Son analyse est plus musicologique dans le champ de la musique contemporaine sur les relations entre musique et théâtre. Il a beaucoup publié (Georges Aperghis, Politique des musiques, Ircam, François-Bernard Mâche et Claude Hagège).

Daniel Durney est Président de la 18 ieme section du CNU.

MICHEL ENRICI

Directeur de la fondation Marguerite et Aimé Maeght à Saint-Paul de Vence

Michel Enrici est historien de l'art et critique, auteur de nombreux catalogues monographiques sur les artistes.

Il a dirigé l'école nationale d'art de Dijon et l'école des beaux-arts de Marseille-Luminy. Il préside le conseil scientifique et artistique de l'école supérieure d'art et de scénographie de Monaco qu'il a créée.

Chargé de mission pour le ministère de la culture d'une étude de préfiguration du projet "Recherche et Création" pour l'île Seguin, il est présent en qualité d'expert dans nombre de commissions artistiques.

SYLVIE FANCHON

Artiste, professeure de peinture à l'école nationale supérieure des Beaux-arts de Paris. Ses œuvres sont présentes dans les collections publiques et privées (fonds national d'art contemporain, musée national d'art moderne, fonds régionaux d'art contemporain de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Basse-Normandie, de Bretagne, d'Île-de-France, de Franche-Comté).

Sylvie Fanchon est représentée par la galerie Bernard Jordan et participe à de nombreuses expositions monographiques et collectives en France et à l'étranger.

Textes récents sur son œuvre : conversation avec Jean-Pierre Cometti, 2007, *Hors sujet* de Vincent Pécoil, 2007.

DOMINIQUE FIGARELLA

Artiste, professeur à l'école nationale supérieure des Beaux-arts de Paris.

Formé à la Villa Arson à Nice, Dominique Figarella, artiste peintre, a également une longue expérience d'enseignement dans le réseau des écoles d'art territoriales.

Représenté par la galerie Thaddaeus Roppac à Paris et à Salzbourg par la galerie Ruzicka, il a à son actif un nombre considérable d'expositions à l'étranger (la galerie Hoffman & Senn, Vienne, Autriche, à la galerie Caren Galden à New York). Il existe de nombreuses publications sur le travail de l'artiste notamment dans la presse spécialisée américaine (Art Forum, Art in America), et en France, pour exemple dans l'ouvrage collectif *Pratiques abstraites*, collège international de philosophie, Presses Universitaires de France, 1997.

MAURICE FRECHURET

Conservateur du musée national Message Biblique Marc Chagall. Conservateur en chef du Patrimoine et directeur des musées nationaux des Alpes-Maritimes.

Maurice Fréchuret débute sa carrière dans le monde des arts en 1980. En 1986, il est nommé conservateur du musée d'art moderne de Saint Etienne. De 1998 à 2002, il est directeur des musées de la ville d'Antibes et conservateur du musée Picasso. Il dirige le cap Musée d'art contemporain de Bordeaux jusqu' en mai 2006.

Il a publié un important ensemble d'ouvrages sur l'Art : *L'impossibilité de peindre, Du vide et du plein, Du rigide au flexible, L'écriture griffée, Le mou et ses formes, La machine à peindre, A l'épreuve de la lumière, A la fois, la racine et le fruit, Embrasser le mur, Ecouter ce que dit l'oreiller...*

Il est intervenu à de maintes occasions dans les écoles d'art en qualité d'enseignant en histoire de l'art ou conférencier.

PIERRE JOSEPH

Artiste, enseignant à l'école d'art de Montpellier.

Après des études à l'école d'art de Grenoble, où il a suivi l'enseignement de Jean-Luc Vilmouth et Ange Leccia, il a très rapidement développé une carrière internationale en participant dès le début des années 90 à l'émergence d'une nouvelle génération d'artistes, rassemblés plus tard par le critique d'art Nicolas Bourriaud sous l'intitulé d'Esthétique relationnelle. Son influence intellectuelle au sein de ce groupe lui a valu d'être désigné "artiste d'artistes".

Nombreuses expositions en France et à l'étranger : récemment au Palais de Tokyo à Paris, au MOCA de Miami, au Musée national d'art contemporain de Bucarest, à la Villa du Parc à Annemasse, au Frac Poitou-Charentes, à l'espace Forde à Genève, etc.

MARIE-DOMINIQUE POPELARD

Professeure de philosophie du langage et de la communication à l'Université de la Sorbonne Nouvelle- Paris 3 où elle dirige le centre de recherche Approches pragmatiques en philosophie du langage et de la communication, EA communication, information, médias.

Etudes de philosophie et de logique, troisième cycle sur le transfert en linguistique de la notion logique de métalangage. HDR en philosophie de la communication. Marie-Dominique Popelard a publié de nombreux ouvrages sur ce territoire de recherche (dont le dernier en 2007 la direction de *Moments d'incompréhension. Une approche pragmatique*, Presses de la Sorbonne nouvelle) et publications sur l'art (*Peindre les idées ? Sur la calligraphie chinoise*, coll. Perspectives critiques, PUF, 2007 ; *Moi Gabriel, vous Marie. L'Annonciation : une relation visible*, Paris, Bréal., 2002 ; *Ce que fait l'art*, PUF, 2002).

GEORGES REY

Une carrière d'enseignant vidéo au sein de l'école d'art de Grenoble jusqu'en 2007, puis enseigne à l'école d'art Ema-fructidor de Chalon-sur-Saône.

Cinéaste expérimental et depuis 1982 réalisateur de vidéos sur des artistes contemporains, ses films sont présents dans les collections du Centre Georges Pompidou et du Musée d'Art Moderne de New York.

De 1976 à 1995, fondateur et responsable du département vidéo de l'Espace Lyonnais d'Art Contemporain. Gérant de deux salles d'art et d'essai de 1976 à 2000.

Commissaire de la troisième biennale de Lyon consacrée aux nouveaux médias.

Expert de la production vidéographique et des rapports entre art et cinéma expérimental, il a formé à l'école d'art de Grenoble une génération d'artistes aujourd'hui présents au premier plan de la scène internationale.

FRANCOIS SOULAGES

Professeur des Universités, Université Paris 8 & Institut National d'Histoire de l'Art
Directeur de l'Équipe d'Accueil AIAC, Arts des images et art contemporain (EA 4010)
Directeur du Master Arts, Parcours Photographie (Mention Arts plastiques)
Directeur de RETINA-International (Recherches Esthétiques & Théorétiques sur les Images Nouvelles & Anciennes),
Responsable au Collège iconique de l'Institut National d'Audiovisuel, Paris, France,
Directeur de collections aux éditions Klincksieck (L'image & les images, Les rencontres de la Maison européenne de la photographie).

De très nombreuses publications parmi lesquelles :

- *Une femme philosophe, Dialogue avec Christine Buci-Glucksmann*, Paris, Klincksieck, coll. Les rencontres de la mep, 2008
- *Les images de l'historien, Dialogue avec Pierre Vidal-Naquet*, Paris, Klincksieck, coll. Les rencontres de la mep, 2007
- *Esthétique de la photographie. La perte et le reste*, Paris, Nathan Université, 1998 ; Armand Colin, 4^e édition, 2007
- *Dedans/Dehors*, avec des photos de Marc Pataut, graphisme de Thomas Hirschhorn, Paris, Faut Voir, 1984

ERIC TRONCY

Co-directeur du centre d'art le Consortium à Dijon
Critique, éditorialiste, chroniqueur sur France Culture, co-fondateur de revues sur l'art contemporain (*Documents sur l'art* avec Nicolas Bourriaud, *Frog* avec Stéphanie Moisdon), Eric Troncy est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'art contemporain.

Commissaire d'expositions au musée d'art moderne de la ville de Paris, au centre national d'art contemporain de Grenoble, à la fondation Yvon Lambert à Avignon, au centre de création contemporaine de Tours. Expert pour la politique d'achat de la Tate Modern en 2007. Il est par ailleurs régulièrement associé comme personnalité invitée à l'ECAL, haute école spécialisée de Lausanne au sein du département Art.

BERNARD VOULLOUX

Professeur de langue et de littérature françaises modernes et contemporaines à Bordeaux 3, où il dirige l'équipe de recherche de Textes, littératures : écritures et modèles, Université Bordeaux 3 (TELEM EA 4195).

Il a centré ses recherches sur les rapports entre le verbal et le visuel, littérature et peinture, poétique et esthétique, dans une approche qui croise théorie et histoire et qui en appelle à la rhétorique, à la sémiotique et à la philosophie de l'art.

Outre quatorze ouvrages (en particulier chez Flammarion, Belin, Hermann), il a publié de très nombreux articles, notamment dans les *Cahiers du musée national d'art moderne*, pour les musées (Orsay, Musées des beaux-arts de Tours et de Lausanne), pour la Maison rouge-Fondation Antoine de Galbert, ainsi que pour le CAPC-musée d'art contemporain de Bordeaux et le musée Marc Chagall de Nice.

Il est membre de l'Association Internationale des Critiques d'Art (AICA) et du comité scientifique de la revue *Perspective* (INHA).